

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 35

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Association Départementale pour la Protection des Nourrissons, de l'Enfance et de la
Famille (APRONEF) - Montant des subventions 2017

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
1 30 85**

PRESENTATION

SAN 000724 et SAN 000763

Président : Robert GACHON

Adresse : 26, rue Dragon – 13006 Marseille

Reconnue d'utilité publique, l'Association Départementale pour la Protection des Nourrissons, de l'Enfance et de la famille (APRONEF) a pour but « la protection de l'enfance et de la famille et en particulier des nourrissons et de leur mère, par tous moyens propres à améliorer leur sort ».

Afin de mener à bien ces objectifs, l'APRONEF organise à Marseille l'accueil de consultations médicales de PMI, pédiatrie, puériculture et lieux d'accueil parents enfants. Partenaire historique du Département des Bouches-du-Rhône, cette association est gestionnaire de 19 sites sur l'ensemble du territoire marseillais.

A ce titre, des conventions sont signées entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et l'APRONEF afin de formaliser ce partenariat.

Aux termes de la convention signée le 7 novembre 2016, le Département met à disposition de l'APRONEF le personnel médical et paramédical pour les consultations ainsi que les produits pharmaceutiques et vaccins.

Le Département s'engage par ailleurs à participer aux dépenses de fonctionnement supportées par l'association.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le financement de l'association repose d'une part sur la participation des parents aux structures d'accueil de la petite enfance et d'autre part sur le soutien de notre collectivité.

A ce titre, l'APRONEF sollicite pour 2017 une subvention de fonctionnement de 672 275,30 €, pour l'activité de consultations pédiatriques, de permanences de puéricultrices et lieux d'accueil parents/enfants.

En 2017, l'association a ouvert une nouvelle consultation sur le site de La Cabucelle et sur le site de Saint-Barnabé permettant d'accueillir des consultations médicales de puéricultrice et de sage-femme.

Par ailleurs, un audit de l'ensemble des sites a permis de mettre en évidence l'état de dégradation parfois important de certaines consultations. Une démarche de rationalisation a d'ores et déjà abouti au regroupement de certains lieux en proximité. Cependant, afin de permettre l'accueil dans de bonnes conditions du public constitué de familles et de jeunes enfants, un programme de travaux est nécessaire.

Dans le cadre d'une première tranche de travaux, les sites d'Antoine Blanc (10^{ème} arrondissement), la Rouguière (11^{ème} arrondissement), Saint-Paul (13^{ème} arrondissement), Larousse (14^{ème} arrondissement), les Bourrelys (15^{ème} arrondissement) ont été priorités.

La demande présentée par l'association pour ce programme s'élève à 107 275,46 € pour un coût total des travaux évalué à 134 094,32 €, soit 80% du coût total subventionnable TTC.

PROPOSITION

Je vous propose d'allouer à l'APRONEF une subvention de fonctionnement de 575 000 € qui sera imputée au chapitre 65 du budget départemental, et afin de permettre l'accueil du public de jeunes enfants suivis au sein des consultations de PMI de l'APRONEF dans de bonnes conditions au regard des normes d'hygiène et sécurité, je vous propose d'octroyer à cette association une subvention d'investissement de 107 275,46 € soit 80 % du total estimé. En cas d'accord de votre part sur ce montant, la dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et sur proposition de Madame la Déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, la Santé, l'Enfance et la Famille, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL